

Communiqué de presse

Berne, le 27 novembre 2019

Contingents de ressortissants d'États tiers pour 2020 : la CDEP salue la solution de continuité du Conseil fédéral

Lors de sa séance d'aujourd'hui, mercredi 27 novembre 2019, le Conseil fédéral a arrêté la dotation des contingents applicables en 2020 aux travailleurs ressortissants d'États tiers et décidé de la maintenir à 8 500 unités. La Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) salue cette décision.

Dans le cadre de la consultation ordinaire menée cet été, les chefs des départements cantonaux de l'Économie publique, en accord avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), a recommandé au Conseil fédéral de maintenir les contingents à 8 500 unités en 2020, soit au niveau de 2019. En revenant ainsi aux nombres maximaux pour 2014, le Conseil fédéral a tenu compte de la demande que formulaient les cantons depuis des années.

Les derniers chiffres montrent que le relèvement opéré l'an dernier a quelque peu détendu la situation. Les années précédentes, les réserves contingentaires étaient en effet épuisées avant terme. Toutefois, les cantons et les milieux économiques ont besoin d'une certaine continuité ; les cantons tiennent également compte des contingents à disposition lorsqu'ils définissent leurs priorités économiques et déterminent à quels secteurs d'activité et branches attribuer les unités contingentaires qui leur sont dévolues. Confrontées à des contingents très bas, les autorités cantonales compétentes ont été contraintes de restreindre les conditions d'admission, plaçant ainsi leur économie dans une position désavantageuse. Le relèvement des nombres maximaux en 2019 a pu tout au moins enrayer ce mouvement. Les directrices et directeurs de l'économie publique estiment donc primordial et juste de maintenir les contingents au moins à ce niveau ces prochaines années.

Les spécialistes provenant d'États tiers sont pour le marché suisse du travail un complément indispensable. Faire appel à cette main-d'œuvre hautement qualifiée s'inscrit dans le cadre d'une immigration contrôlée, limitée dans le temps et assortie de contingents, tout en accordant la préférence aux travailleurs nationaux. Avec les ressortissants des États de l'UE/AELE travaillant en Suisse à la faveur de la libre circulation des personnes et la main-d'œuvre suisse, ces spécialistes fournissent aux entreprises le personnel dont elles ont besoin pour prospérer.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

- Christoph Brutschin (BS), conseiller d'État, président CDEP, 079 661 83 54
- Matthias Schnyder, secrétaire général CDEP, 079 349 50 38